

TERRORISME : UNE FORME INÉDITE D'EXPRESSION DE LA PUISSANCE

Stephen R. Di Rienzo et Dominique David

I.F.R.I. | *Politique étrangère*

2006/2 - Été
pages 375 à 384

ISSN 0032-342X

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-2-page-375.htm>

Pour citer cet article :

Di Rienzo Stephen R. et David Dominique, « Terrorisme : une forme inédite d'expression de la puissance », *Politique étrangère*, 2006/2 Été, p. 375-384. DOI : 10.3917/pe.062.0375

Distribution électronique Cairn.info pour I.F.R.I..

© I.F.R.I.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

page 375 repères

PRE

Terrorisme : une forme inédite d'expression de la puissance

Par **Stephen R. Di Rienzo**

Stephen R. Di Rienzo est chargé de cours au Département de science politique et de relations internationales de l'Université d'Aberdeen (Écosse).

Texte traduit de l'anglais par Dominique David

Le terrorisme est réputé être l'arme de désespoir du faible. Après le 11 septembre, il doit surtout être considéré comme un moyen d'équilibrer la puissance dans un dialogue inégal entre États et armées régulières d'une part, groupes non étatiques de l'autre. C'est à partir de ce constat que doivent être revisitées les notions de « guerre contre la terreur » et surtout de « frappe préemptive », cette dernière ne semblant pas avoir intégré les novations actuelles du champ conflictuel.

politique étrangère

« Aucune *nation* ne peut rester neutre dans ce conflit (contre le terrorisme), parce qu'aucune *nation* civilisée ne peut être en sécurité dans un monde menacé par la terreur. »

George W. Bush¹

La plupart des mouvements civils, politiques ou religieux du xx^e siècle sont nés du croisement des possibilités d'accumulation personnelle de richesses offertes par l'industrialisation, et de la revendication de liberté individuelle qui émane de la nature même de l'homme – et certes nullement de quelque bienfaiteur divin. L'attente diffuse de changement, couplée à l'identification de quelques options alternatives, pouvait alors, progressivement, installer l'idée que plusieurs futurs étaient possibles, que de

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur et aucunement celle de son institution de rattachement. L'auteur tient à remercier le Département de science politique et de relations internationales de l'Université d'Aberdeen, et particulièrement les professeurs Grant Jordan et Steve Bruce ainsi que Jennifer Grzybowski et Isabelle Gourdin.

1. G. W. Bush, « No *nation* can be neutral in this conflict (against terrorism), because no civilized *nation* can be secure in a world threatened by terror », extrait disponible sur <www.whitehouse.gov>, termes soulignés par l'auteur.

multiples options sociales étaient ouvertes, bien que ces dernières n'aient présenté, en réalité, que peu de chances de sortir du *statu quo* de stagnation. Les idéologies communiste ou anarchiste se sont alors opposées, par une rupture radicale, aux références démocratiques usuelles, mais leur émergence dans la période qui précède la Première Guerre mondiale signale, en réalité, une viabilité limitée. Dans cet ordre d'idées, le *Manifeste du Parti communiste* (1847) doit moins être vu comme une bible du changement du monde contemporain, que comme une œuvre littéraire de déploration sur l'inégalité introduite par la mécanisation – en définitive, ce serait un texte plus proche de Dickens qu'un véritable document révolutionnaire. Le fascisme et le national-socialisme ont émergé au xx^e siècle comme des utopies alternatives, proposant de refaire le monde en revivifiant la société autour d'une métaphysique particulière – une forme de spiritualité théoriquement absente des idéaux et des processus démocratiques ne pouvant être développée que dans une logique de « foi non optionnelle »².

Les événements du début du xxi^e siècle prouvent, quant à eux, que les États démocratiques, face à la réalité spirituelle et symbolique véhiculée par le 11 septembre et ses conséquences, se trouvent en situation de devoir surréagir ou mal réagir. Les mouvements civils, politiques et religieux du xxi^e siècle ne s'organiseront pas autour de la contradiction classique qui oppose mythe et réalité, mais en fonction de l'incapacité des individus, des groupes non étatiques, ou d'États faibles qui peinent à maintenir leur existence, à entrer en relation de *négociation* – de dialogue de puissance – avec des nations à l'écrasante supériorité culturelle, sociale, économique ou militaire.

L'attente du changement, le désir de solutions de substitution, l'identification de choix alternatifs, s'organisent donc à partir de nouvelles bases, sur des caractéristiques neuves. Ces dernières témoignent, au demeurant, de la fragilité des idéaux démocratiques, dont quelques zélateurs ont expliqué que la « fin de l'Histoire »³ les rendait indépassables, et surtout inamendables, voyant dans l'irrépressible aspiration au changement une trahison de la *réalité* alors que c'est la démocratie comme *idéal* qui est en cause. Dans les développements ci-après, on adoptera la définition suivante du terrorisme, encore à débattre :

« utilisation prévue, calculée, stratégique, de moyens physiques pour gagner de la puissance au service d'objectifs civils, politiques ou religieux, dans un cadre où l'affrontement symétrique est impossible. »

2. Pour une explication de cette notion, voir : S. R. Di Rienzo, « The Non-optional Basis of Religion », *Totalitarian Movements and Political Religions*, vol. 3, n° 3, 2002.

3. Voir F. Fukuyama, *La Fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992 pour la traduction française et « The End of History? », *The National Interest*, n° 16, été 1989.

Le terrorisme est souvent décrit, et compris, comme le recours du mécontent et l'arme du faible. Depuis le 11 septembre pourtant, le monde est contraint d'accepter cette donnée : le mécontent ou le faible peuvent se montrer aussi décisifs qu'une véritable armée, et disposer de moyens fort efficaces. Le temps des affrontements armée contre armée s'éloigne ; nous entrons sans doute dans une ère où c'est l'individu qui dispose du pouvoir de contrainte central. Dans cette ère, les idéaux de la démocratie – idéaux d'un égalitarisme référé aux droits de l'individu – sont retournés contre le rempart traditionnellement opposé à l'anarchie : l'État. La théorie politique moderne définit, certes, l'État comme le seul détenteur et usager légitime des pouvoirs de contrainte, mais les principes démocratiques eux-mêmes exigent que l'État accepte que les individus puissent manier la force, au même titre que le collectif. En dépit de tout notre désir de ne pas accepter cette nouvelle donne, la réalité s'impose, et partout, quotidiennement, nous voyons que l'État est impuissant à s'imposer aux « vrais croyants »⁴.

Le mécontent ou le faible peuvent se montrer aussi décisifs qu'une véritable armée

La négociation symétrique

« Je considère ce type d'opération martyr (attentats suicide) comme un signe d'Allah. Dans son infinie sagesse, Dieu a donné au faible ce que le fort ne peut avoir. »

Cheik Youssouf al-Qaradawi⁵

Ceux qui utilisent le terrorisme considèrent cette forme particulière de violence comme un moyen légitime de s'imposer dans la négociation, à partir du moment où ils n'agissent pas à un niveau symétrique d'État contre État. De manière continue, tout au long du siècle dernier, de petits groupes d'individus – qu'ils aient échoué par leur action ordinaire à se gagner un espace légitime dans le système de gouvernement de leur société (dans les colonies se battant pour l'émancipation), qu'ils aient estimé que leurs idées n'étaient pas été assez retranscrites dans les institutions (voir le piège de la société politique allemande dans l'entre-deux-guerres), ou parce qu'ils poursuivaient l'objectif d'un changement social radical (voir la révolution communiste en Russie) –, ont utilisé le terrorisme pour attirer l'attention sur leur cause, ou pour rénover, ou déconstruire, ou reconstruire, ce qu'ils considéraient comme l'objectif central de leur combat.

Traditionnellement, quand des nations s'opposent sur leurs intérêts respectifs, sur des questions de souveraineté, ou de frontières, ou autour

4. C'est Eric Hoffer qui a le premier repris ce concept dans son ouvrage : *The True Believer: Thoughts on the Nature of Mass Movements*, New York, Harper Publishers, 1951.

5. Cité in : *The Daily Telegraph*, 20 juillet 2005.

d'autres enjeux, elles peuvent recourir à deux types de « négociations » : la négociation orale – sous les formes diplomatiques –, ou la négociation des équilibres de rapports de forces physiques. Si elles empruntent cette dernière voie, c'est vers les armées que se tournent les nations en conflit, des armées qui représentent l'instrument classique de la négociation « symétrique ». Les entités non nationales ne peuvent recourir à ce type de moyens, et emploient donc une autre méthode, en s'attaquant à l'unité de base de la société – le *citoyen* –, plutôt que de se confronter à l'entité globale – la *nation*. Toute analyse de ce choix de mode d'action doit naturellement intégrer l'étude de multiples facteurs – et tous ces facteurs sont partie intégrante de toute discussion sur le terrorisme⁶ – mais on se focalisera ici sur le concept de *motivation*.

La motivation centrale du terrorisme – en dépit de l'acceptation initiale du mot *terreur* – est de déboucher sur un résultat particulier, d'en arriver à une transformation de la situation initiale. Cette transformation, pour le meilleur ou pour le pire, constitue bien l'objectif ultime de tout acte de terrorisme. Les attentats-suicide répétés contre Israël visent à changer la politique israélienne vis-à-vis des Palestiniens (sur la question des territoires, celle de la souveraineté politique, ou du statut international de l'entité palestinienne), ou à modifier la perception qu'a la communauté internationale de cette impasse israélo-palestinienne. Les attaques suicide contre New York et Washington en 2001 avaient pour objectif de peser sur la manière dont les États-Unis élaborent et mettent en œuvre leur politique étrangère, en même temps que d'influer sur l'auto-perception d'une population qui, d'inattaquable, se voyait soudain forcée de se sentir vulnérable. La définition et l'interprétation du terrorisme ici proposées reviennent donc à le considérer comme une forme de *négociation de puissance*, qui se situe en marge des formes classiques d'utilisation de la force armée, pour résoudre des divergences d'ordre politique. En d'autres termes, l'un des facteurs déterminants, sinon le facteur déterminant, conduisant à recourir au terrorisme est le besoin d'« élargir le champ de manœuvre », en usant de l'intégralité des moyens disponibles. En s'attaquant à l'élément faible de la nation, à savoir sa population désarmée, et théoriquement protégée par les appareils de force « réguliers », les terroristes engagent une sorte de guérilla qui use de moyens alternatifs pour causer des dommages à l'adversaire, et ainsi obtenir le changement souhaité. La dimension morale de ce type d'interprétation ne peut certes être passée sous silence, et elle peut et doit faire débat. Ainsi que le souligne Thomas J. Badley⁷ : « Les terroristes fonctionnent rarement de manière complètement séparée de la société où ils

6. Par exemple : le plus ou moins grand « besoin » de recourir, à un moment donné, à ce type de combat, ou la psychologie propre de ses acteurs, leur responsabilité morale, les conséquences d'un tel type d'action politique, ou ses rapports avec la démocratie...

7. Th. J. Badley, « Defining International Terrorism: a Pragmatic Approach », *Terrorism and Political Violence*, vol. 10, n° 1, avril 1998, p. 96.

opèrent, et ils se donnent beaucoup de mal pour rationaliser leur conduite. [...] Quand intervient une nette violation des normes communes [...] les terroristes tentent d'abord de justifier leur conduite. Puis ils en arrivent à se distancier de ces actes, et à modifier en conséquence leurs attitudes et leurs tactiques en réaction aux critiques et à la condamnation publiques dont ils font l'objet. *Mais ces justifications ont peu à voir avec ce qui a initialement motivé leur recours à la violence.*⁸ »

Le terrorisme est l'expression d'un processus de négociation entre des nations et des non-nations

Si le terrorisme est bien une forme d'expression d'un rapport de forces, d'un processus de négociation, entre d'une part des nations, d'autre part des non-nations, que signifie alors la « guerre contre le terrorisme » ?

La guerre contre le terrorisme : une guerre contre une forme illégitime de négociation

Une guerre contre le terrorisme – « la » guerre contre le terrorisme... – peut au mieux s'interpréter comme la réponse d'une nation (ou d'une coalition de nations) à une entité non nationale (ou aux entités non nationales dans leur ensemble) qui cherchent à négocier leur position d'une manière non traditionnelle. Ici, la dimension morale pèse de tout son poids, et en particulier dans son affirmation des principes égalitaires : ce qui est applicable à l'un doit être applicable à l'autre, en particulier l'idée de l'unicité du champ d'affrontement. Pour des entités non nationales, il peut paraître légitime d'utiliser le terrorisme afin de se hisser au niveau d'armées beaucoup mieux équipées ; mais les organisations internationales de coopération et de médiation, l'Organisation des Nations unies (ONU) par exemple, considèrent que l'usage du terrorisme est illégitime dans la négociation politique parce qu'il s'attaque non aux États, mais à leur composante la plus symbolique : le citoyen⁹.

Un terroriste peut penser qu'il agit pour changer les choses positivement, de son point de vue. Mais ce sont les *moyens* dont il use pour provoquer ce changement qui entrent en conflit direct avec la protection qu'accorde normalement la démocratie aux vues minoritaires qui sont censées s'opposer à l'opinion majoritaire. Ce qui nous amène à considérer le concept de mesures « préemptives », mesures visant à contrer ces formes illégitimes.

8. Souligné par l'auteur.

9. Un épisode comme la visite de Yasser Arafat aux Nations unies et la couverture médiatique qui l'a accompagnée démontre qu'il est en réalité possible pour n'importe quel groupe de faire entendre sa voix face à la communauté internationale, et d'être un interlocuteur à part entière au milieu de nations appuyées sur des appareils militaires classiques, le tout sans recourir au terrorisme.

times de négociation politique. Plus précisément, quel effet peut avoir ce concept de manœuvre « préemptive » sur l'habituelle reconnaissance par les démocraties de catégories comme la souveraineté ou la protection des opinions minoritaires ?

Les frappes « préemptives » contre les formes illégitimes de négociation

« Tous ces efforts visent, pour l'Amérique, non seulement à riposter, mais encore à arriver à un résultat : mettre fin à des menaces terribles qui pèsent sur le monde civilisé. Toutes les nations doivent se préoccuper de prévenir ces attaques soudaines et catastrophiques. Et nous leur demandons de nous rejoindre, et beaucoup nous rejoignent. Mais les choix de notre nation ne dépendent pas des décisions des autres. Quelle que soit l'action nécessaire, à tout moment, je défendrai la liberté et la sécurité du peuple américain. »

George W. Bush¹⁰

Comme semble l'affirmer ci-dessus George W. Bush, la Maison-Blanche considère généralement la politique étrangère comme le moyen d'arriver à un système d'équilibre entre des nations qui poursuivent chacune leur propre intérêt. Mais cette conception très individualiste produit désormais, dans la communauté internationale, une sorte de division entre les divers acteurs, qui affecte le cœur des principes démocratiques, du droit international et des normes les plus générales de la vie internationale, tant il est vrai qu'aucune nation ne peut prétendre les affirmer et les garantir seule. Quand la justice paraît niée par ceux-là mêmes qui sont censés la mettre en œuvre, l'histoire voit d'ordinaire intervenir une « justice de base », qui s'attribue la mission de rééquilibrer la situation et de corriger l'injustice – que celle-ci soit réelle ou seulement perçue comme telle. Le réflexe qui consiste à se faire justice soi-même est certes illégitime ; et il ne peut normalement réparer les dommages subis ici ou là par des individus, ou telle communauté humaine, ou même une nation, au moins en raison du caractère complètement incontrôlable des actions menées dans une telle logique.

De même, on peut dire que les actions de défense préemptives constituent une forme de négociation internationale illégitime, en ce sens qu'elles élaborent une posture défensive à partir de menaces *perçues* et non indiscutablement *prouvées* – marginalisant donc les processus d'analyse et de décision démocratiques, au profit d'une option unilatérale. L'idée de *défense offensive* ne constitue pas seulement en soi un paradoxe : elle s'avère

10. G. W. Bush : « In all these efforts, however, America's purpose is more than to follow a process – it is to achieve a result: the end of terrible threats to the civilized world. All free nations have a stake in preventing sudden and catastrophic attacks. And we're asking them to join us, and many are doing so. Yet the course of this nation does not depend on the decisions of others. Whatever action is required, whenever action is necessary, I will defend the freedom and security of the American people », extrait du *Discours sur l'état de l'Union*, 2003, disponible sur <www.whitehouse.gov>.

incapable de produire une posture stable et prévisible, à partir de laquelle pourrait être remplie la tâche première de toute nation, la défense de ses citoyens. L'instabilité que génèrent immédiatement et inévitablement les mesures préemptives diffuse en effet en retour une mentalité d'assiégé, qui se concrétise dans des politiques cherchant partout des ennemis, dans toute nation autre, ou même à la limite dans tout citoyen, censé pourtant jouir de la protection de l'État. La *défense*, définie au sens le plus large, est censée être une notion réactive. L'élaboration d'une notion de défense pro-active est en soi une posture contradictoire qui traduit un changement essentiel de conception de politique étrangère ; un changement qui va vers l'affirmation d'une sorte de logique impériale, ou qui cherche à tout le moins à imposer une domination incontestée dans une sphère d'influence particulière (culturelle, gouvernementale...) – glissement, en réalité, fort préoccupant vers une logique non optionnelle¹¹.

Les actions préemptives élaborent une posture défensive à partir de menaces perçues et non prouvées

L'agenda mis au point par l'Administration Bush avant l'intervention de 2003 en Irak a ainsi eu pour conséquence, et de manière très regrettable, d'annuler tous les bénéfices qu'auraient pu tirer de leur libération par un acteur extérieur des millions d'Irakiens qui avaient terriblement souffert du précédent régime. Et paradoxalement, la manière même dont les États-Unis ont tenté et tentent de justifier leur position vis-à-vis de la communauté mondiale vient renforcer la précédente remarque. Pour se référer une fois encore à Thomas J. Badley, les États-Unis, pris dans la logique de leur posture unilatérale, ont d'abord tenté de justifier vis-à-vis du monde leur décision d'entrer en guerre en qualifiant celle-ci d'action défensive ; puis ils ont tenté d'annexer l'argument humanitaire ; et ils essaient maintenant, jour après jour, de « modifier leurs attitudes et leurs tactiques en réaction aux critiques et à la condamnation publiques dont ils font l'objet »¹². De même que le principe implicite sur lequel se fonde la guerre contre le terrorisme est l'illégitimité de cette forme de négociation de puissance, la défense préemptive est illégitime parce qu'elle est, de par sa nature, incontrôlable. Si l'on recourt à une politique de *défense offensive* pour combattre ce qui apparaît comme une nouvelle forme de négociation de puissance dans un environnement international aux caractéristiques fondamentalement neuves, c'est au risque de créer une méfiance nouvelle et de long terme entre les nations, et d'éroder progressivement des siècles de progrès, qui tendaient à équilibrer les aspirations nationales d'une part, et les bénéfices globaux du système de l'autre.

11. S. R. Di Rienzo, *op. cit.* [2].

12. Th. J. Badley, *op. cit.* [7].

Le terrorisme, négociation de puissance, et les relations internationales à venir

Le passage progressif à une situation dans laquelle prolifèrent de petites unités de spécialistes hautement mobiles, au détriment de vastes armées de terre, marines ou armées de l'air, semble indiquer que la pensée contemporaine du conflit tend à privilégier, au moment de mettre en œuvre les moyens de la négociation physique de la puissance, les concepts de mobilité et d'adaptabilité. La phase historique qui s'ouvre ainsi est dangereuse car elle paraît inséparable d'une ère d'actions et de frappes erratiques, pouvant s'avérer catastrophiques pour les individus, comme de frappes de représailles d'une nature tout aussi volatile et incontrôlable. L'idée que le terrorisme est seulement un moyen – inefficace – d'appeler l'attention sur sa cause, et donc sans vraie rationalité de long terme, ne peut plus être considérée comme acquise.

Les arguments exposés ici ne constituent qu'une ébauche d'interprétation de quelques problèmes auxquels devra se mesurer le ^{xxi} siècle, tout spécialement dans le sillage du 11 septembre 2001. Il semble cependant clair dès aujourd'hui que le monde se trouve devant un choix précis : il s'agit de savoir si nous voulons éviter les erreurs sociales et culturelles qui ont marqué le début du ^{xx} siècle, et recréer une coopération internationale qui dépasse les intérêts proprement nationaux. Les décisions internationales paralysantes qui ont suivi le premier conflit mondial ont eu pour effet de développer des désirs d'utopie qui ont eux-mêmes débouché sur le second conflit mondial, divisé profondément le monde pour le reste du siècle, et l'ont conduit au bord de l'autodestruction. Les implications de certaines questions ici soulevées demeurent à élaborer et à débattre. Il semble pourtant raisonnable d'estimer que le choix et la mise en œuvre de politiques antiterroristes recyclées, ou simplement inadaptées, contre un terrorisme contemporain qui a la force de sa modernité, pourraient nous ramener à un scénario connu et inquiétant : une instabilité catastrophique durant des décennies, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer pour le monde entier.



MOTS CLÉS :

Terrorisme
Guerre contre la terreur
Actions préemptives
Groupes non étatiques